

Direction de l'offre de soins
Pôle Ressources Humaines en santé

Dossier suivi par : Sylvie Thiais
sylvie.thiais@ars.sante.fr

Document actualisé les
17 12 18
08 01 19
06 02 19

**NOUVELLES MODALITES ENTREE PREMIERE ANNEE DE FORMATION
PREPARANT AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER – IFSI**

**De l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant
l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier**

**Les candidats souhaitant s'inscrire pour les rentrées en IFSI de septembre 2019 ou de février 2020,
doivent procéder à la procédure de sélection réalisée en 2019.**

Sommaire :

I - ACCES A LA FORMATION

- I-1 Préinscription sur la plate-forme nationale ParcourSup pour les candidats bacheliers ou équivalents
- I-2 Préinscription sur la plate-forme nationale ParcourSup pour les candidats bacheliers ou équivalents
- II-3 Epreuves de sélection pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC) (article L.6311-1 du code du travail)

II - OCTROI DES DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

III - Info complémentaires : MODALITES D'ACCES DIRECT EN IFSI

IV- GROUPEMENTS IFSI- U de la région Ile-de-France

I- ACCES A LA FORMATION

Etre âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Il existe deux voies d'accès :

- 1) -Préinscription sur la plate-forme nationale ParcourSup pour les candidats bacheliers ou équivalents.
- 2) -Epreuves de sélection pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC) selon le code du travail article L .6311-1 du code du travail : *la formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale. Elle a également pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance.*

Les critères de voie d'accès à la formation sont à dissocier des modalités de prise en charge financière de la formation

La voie d'accès ParcourSup à la formation ne signifie pas que le candidat répond aux critères d'éligibilité de la convention entre l'IFSI et le Conseil régional.

Le statut FPC ne signifie pas que le candidat doit bénéficier d'une prise en charge financière pour sa formation.

Les candidats accédant à la sélection par la voie ParcourSup ne requiert pas obligatoirement les critères d'éligibilité à la convention établie entre l'IFSI et le Conseil régional.

Les candidats accédant à la sélection par la voie FCP ou ASAP ne requiert pas obligatoirement une prise en charge financière pour la formation.

Un étudiant, qu'il soit entré par la voie d'accès ParcourSup ou par la voie d'accès FPC (ou ASAP) peut être éligible à la convention établie entre l'IFSI et le Conseil régional, ou peut bénéficier d'une prise en charge financière de sa formation par un organisme ou un employeur, ou relever de l'autofinancement de sa formation.

Les critères d'éligibilité des candidats à la subvention régionale, et les tarifs de la formation sont disponibles auprès des IFSI.

Des informations supplémentaires sont également consultables sur les sites Web des IFSI.

I-1 PREINSCRIPTION SUR LA PLATE-FORME NATIONALE PARCOURSUP POUR LES CANDIDATS BACHELIERS OU EQUIVALENTS

A partir de fin décembre : consultation des offres de formation sur la plate-forme ParcourSup.

22 janvier au 14 mars 2019 : les candidats s'inscrivent en créant leur dossier sur la plate-forme. <https://www.parcoursup.fr/>

Les titres admis en dispense du baccalauréat correspondent à l'arrêté du 25/08/1969 modifié
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000624462>

I-2 EPREUVES DE SELECTION POUR LES CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC) (ARTICLE L .6311-1 DU CODE DU TRAVAIL)

Sont concernés par cette catégorie toute personne ayant cotisé trois années au minimum 3 ans à un organisme de protection sociale en France.

L'inscription se fait auprès des IFSI. (Epreuve orale : période du 11 au 29 mars 2019 - Epreuves écrites 20 et 21 mars 2019 pour la région Ile-de-France selon le calendrier ci-dessous.)

La date à prendre en compte pour comptabiliser les trois années de cotisation à un régime de protection sociale en France est celle de la clôture des inscriptions.

- **Les épreuves de sélection se composeront de :**

a)-Une épreuve orale : entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle comprenant notamment les pièces suivantes : la copie d'une pièce d'identité, les diplôme(s) détenu(s), les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues, un curriculum vitae, une lettre de motivation.

b)- Une épreuve écrite d'une heure comprenant :

. une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social d'une durée de 30 minutes qui permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

. une sous-épreuve de calculs simples d'une durée de 30 minutes.

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20/40

- **Dispositions transitoires pour la procédure de sélection réalisée en 2019 en vue des rentrées de septembre 2019 et février 2020 :**

Les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture justifiant de trois années d'exercice dans ces fonctions en équivalent temps peuvent faire le choix de s'inscrire à l'épreuve écrite de sélection d'une durée de 2 heures comportant une analyse de trois situations professionnelles. L'inscription se fera auprès des IFSI.

Cette voie d'accès en formation n'octroie plus automatiquement de dispenses d'enseignement.

Les candidats titulaires d'une attestation de réussite à l'examen de présélection délivrée en 2018 par une ARS sont dispensés de la sous-épreuve de rédaction.

- **Calendrier des épreuves de sélection dans la région Ile-de-France :**

-

Groupe IFSI-U	-Université Paris-Diderot (P7) -Université Paris Est Créteil Val-de-Marne UPEC (P12) -Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines (UVSQ)	-Université Paris Descartes (P5) -Sorbonne Université (P6) -Université Paris Sud (P11) -Université Paris Nord (P13)
Période d'inscriptions auprès des IFSI	14 janvier au 20 février 2019	14 janvier au 20 février 2019
Epreuves écrites	20 mars 2019 AM AS-AP 13h à 15h Autres FCP 16h30 à 17h30	21 mars 2019 AM Epreuves des AS-AP 13h à 15h Autres FCP 16h30 à 17h30
Epreuves orales Autres FCP	11 au 29 mars 2019	11 au 29 mars 2019
Affichage des résultats	19 avril 2019 à 14h Dans chaque IFSI	19 avril 2019 à 14h Dans chaque IFSI

Il n'est pas possible pour un candidat de cumuler les deux voies d'inscription FCP et ASAP dans un même groupement IFSI-U. Si tel est son choix, il doit effectuer les inscriptions dans des groupements IFSI-U différents.

II- OCTROI DES DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

Lors de son admission en IFSI, quelle que soit sa voie d'accès en IFSI, le candidat rédige une demande écrite auprès du directeur de l'IFSI de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres en regard de sa formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus lors de son parcours professionnel. L'instance compétente en pédagogie en prend la décision.

Un candidat AS AP entrée en formation selon la voie dérogatoire pour les épreuves de sélection ne bénéficie plus automatiquement des dispenses d'UE.

III - Info complémentaires : MODALITES D'ACCES DIRECT EN IFSI (art 9-10)

-Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

- Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 « Raisonnement et démarche clinique infirmière dans les conditions prévues par le référentiel de formation annexé au présent arrêté ;
- Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1,2,4 et 9 définies à l'annexe II du présent arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II du présent arrêté.

En Ile-de-France, les candidats s'inscrivent auprès de l'IFSI le plus proche de leur domicile.
Les modalités d'inscription et de formation sont consultables sur le site Web de chaque IFSI.

IV- GROUPEMENTS IFSI- U de la région Ile-de-France

La région Ile-de-France comprend 7 groupements IFSI-U

Groupe IFSI- Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
PARIS DESCARTES (P5)	IFSI Lycée Rabelais	9 rue Francis de Croisset 75018 paris	Septembre 2019
	IFSI Virginie Olivier du CH Sainte-Anne	1 rue Cabanis 75674 Paris cedex 14	Septembre 2019
	IFSI des Diaconesses	95 rue de Reuilly 75571 Paris cedex 12	Septembre 2019
	IFSI Paris Saint Joseph	185 rue Raymond Losserand 75674 Paris cedex 14	Septembre 2019
	IFSI C.A.S.H. de Nanterre	1 à 3 rue du 1er mai 92000 Nanterre	Septembre 2019
	IFSI Hôpitaux de Saint-Maurice Jean-Baptiste Pussin	12-14 rue du Val d'Osne 94410 Saint Maurice	Septembre 2019
PARIS DIDEROT (P7)	IFSI Saint Louis-APHP	1 Avenue Claude Vellefaux 75475 Paris cedex 10	Février 2020
	IFSI Bichat-Claude Bernard AP-HP	133 boulevard Ney 75018 Paris	Septembre 2019
	IFSI Louis Mourier AP-HP	178 rue des Renouillers 92701 Colombes Cedex	Février 2020
	IFSI Camille Claudel CH Argenteuil	69 rue du Lieutenant Colonel Prudhon 95107 Argenteuil	Septembre 2019
	IFSI du GH Carnelle Portes de l'Oise (GHCPO)	Route de Noisy "Les Oliviers" 95260 Beaumont sur Oise	Septembre 2019
	IFSI CH René Dubos Pontoise	3 Bis avenue de l'Ile de France BP 79 95303 Cergy Pontoise Cedex	Septembre 2019
	IFSI Françoise Dolto de l'Hôpital Simone Veil - GH Eaubonne-Montmorency (GHEM)	14 rue de Saint Prix 95602 Eaubonne	Février 2020
	IFSI CH de Gonesse	2 boulevard du 19 mars 1962, BP 71 95503 Gonesse cedex	Septembre 2019
	IFSI Centre Hospitalier Spécialisé Roger Prévot	52 rue de Paris BP 60058 - 95570 Moisselles	Septembre 2019 et Février 2020

Groupement IFSI- Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
PARIS NORD (P13)	IFSI Centre de formation Louise Couvé	44 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers	Février 2020
	IFSI CHI Robert Ballanger	Boulevard Robert Ballanger 93600 Aulnay-sous-Bois	Septembre 2019
	IFSI Avicenne AP-HP	2 rue Marcel Cachin 93000 Bobigny	Septembre 2019
	IFSI Jean Verdier AP-HP	2 rue Arthur Groussier 93143 Bondy Cedex	Septembre 2019
	IFSI - Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (IFITS)	19 avenue de maison Blanche 93331 Neuilly-sur-Marne cedex	Septembre 2019
	IFSI - Etablissement Public de Santé (EPS) de Ville Evrard	202 Avenue Jean Jaurès 93332 Cedex Neuilly-sur-Marne	Septembre 2019
	IFSI CH de Saint-Denis	2 Rue du docteur Delafontaine 93200 Saint-Denis	Septembre 2019
PARIS SUD (P11)	IFSI CH Sud-Francilien (CHSF)	40 avenue Serge Dassault - 91106 Corbeil Essonne	Septembre 2019
	IFSI de Perray-Vaucluse	BP 13 - 91360 Epinay sur Orge	Septembre 2019
	IFSI Barthelemy Durand	Avenue du 8 mai 1945 -BP 69 - 91152 Etampes Cedex	Septembre 2019
	IFSI Groupe Hospitalier Nord Essonne	8 Rue Maurice 91160 Longjumeau	Septembre 2019
	IFSI Antoine Béclère AP-HP	157 rue de la porte des trivaux 92141 Clamart cedex	Septembre 2019
	IFSI Bicêtre AP-HP	78 rue du Général Leclerc 94275 le Kremlin Bicêtre cedex	Septembre 2019
	IFSI CH Paul Guiraud	54 avenue de la République 94806 Villejuif Cedex	Septembre 2019
Université Paris Est Créteil Val-de-Marne UPEC (P12)	IFSI CH de Fontainebleau	55 Boulevard du Marechal Joffre 77305 Fontainebleau	Février 2020
	IFSI CH René Albertier de Coulommiers	avenue victor hugo 77527 coulommiers	Septembre 2019
	IFSI du CH de Meaux	17 rue Guillaume Briçonnet 77100 Meaux	Septembre 2019
	IFSI CH Marc Jacquet de Melun	1 rue de la Fontaine Saint-Liesne 77000 Melun	Septembre 2019
	IFSI du CH du Sud Seine-et-Marne	1 rue Victor Hugo 77130 Montereau-Fault-Yonne	Septembre 2019
	IFSI du CH de Provins	Route de Chalaudre -BP 212 - 77488 Provins Cedex	Septembre 2019
	IFSI - Grand Hôpital Est Francilien (GHEF) - Site de Formation Serris	8 cours du Danube 77700 Serris	Septembre 2019
	IFSI Henri Mondor AP-HP	51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94000 Créteil	Septembre 2019
	IFSI Séraphine de Senlis - CH Les Murets	17 rue du Général Leclerc 94510 LA Queue en Brie	Septembre 2019
	IFSI Emile Roux AP-HP	1 Avenue de Verdun 94456 Limeil Brevannes cedex	Février 2020

Groupe IFSI- Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
SORBONNE UNIVERSITE (P6)	IFSI Croix Rouge Française- Paris Didot	98 rue Didot 75014 Paris	Septembre 2019
	IFSI Campus Picpus AP-HP	33 Boulevard de Picpus 75571 Paris cedex 12	Septembre 2019
	IFSI Croix Rouge Française-Mantes la jolie	11 boulevard Sully 78200 Mantes-la-Jolie	Septembre 2019
	IFSI Institut Hospitalier Franco-Britannique (IHFB)	CNIT 3- 2 Place de la Défense 92800 Puteaux	Septembre 2019
	IFSI Hôpital Stell	25 avenue Paul Doumer 92500 Rueil-Malmaison	Septembre 2020 donc pas d'inscription cette année
	IFSI Croix Saint-Simon	81 - 83 rue Michelet 93100 Montreuil-sous-Bois	Septembre 2019
	IFSI du CHI de Villeneuve-Saint-Georges	40 Allée de la source 94195 Villeneuve-Saint-Georges	Septembre 2019
	IFSI Fondation Léonie Chaptal	19 rue Jean Lurçat 95200 Sarcelles	Septembre 2019
	IFSI Tenon AP-HP	14 rue des Balkans 75020 Paris	Septembre 2019
	IFSI Charles Foix AP-HP	21 avenue de la République 94205 Ivry sur Seine	Septembre 2019
	IFSI Pitié Salpêtrière AP-HP	47 boulevard de l'Hôpital 75 651 Paris Cedex 13	Septembre 2019
UNIVERSITE VERSAILLES SAINT QUENTIN (UVSQ)	IFSI MGEN de la Verrière	13 avenue de Montfort - CS 70444 La Verrière 78322 Le Mesnil Saint Denis Cedex	Septembre 2019
	IFSI CHI Meulan-les Mureaux (CHIMM)	1 rue Baptiste Marcet 78130 Meulan-les-Mureaux	Septembre 2019
	FSI du CH de Rambouillet	5-7 rue Pierre et Marie Curie 78514 Rambouillet Cedex	Septembre 2019
	IFSI CHI Poissy Saint-Germain	20 rue Armagis BP 231 78101 Saint Germain en Laye CEDEX	Septembre 2019
	IFSI CH André Mignot (CHAM) de Versailles	25 Boulevard Saint Antoine 78000 Versailles	Septembre 2019
	IFSI Ambroise Paré AP-HP	9 avenue Charles de Gaulle 92104 Boulogne Cedex	Septembre 2019
	IFSI Raymond Poincaré AP-HP	104 boulevard Raymond Poincaré 92380 Garches	Septembre 2019
	IFSI de l'Hôpital Foch	11 rue Guillaume Lenoir 92150 Suresnes	Septembre 2019